

# FEDERATION DES ARCHERS du Nord de la France

Le Comité de la Fédération des Archers du Nord de la France s'est réuni dernièrement à Lille.

M. Couture, président, a fait connaître que le montant des mises des sociétés engagées sera de 1.792 fr. La retenue réglementaire faite, il restera à attribuer 1.600 fr. Les prix seront : 1<sup>er</sup>, 500 fr.; 2<sup>e</sup>, 325 fr.; 3<sup>e</sup>, 150 fr.; 4<sup>e</sup>, 100 fr.; 5<sup>e</sup>, 50 fr.; 6<sup>e</sup>, 100 fr.; 7<sup>e</sup>, 75 fr.

Il est décidé que le Congrès fédéral de 1914 aura lieu comme les précédents à Hazebrouck, mais le Comité promet d'étudier une modification du règlement qui fixe les Congrès au siège de la Fédération.

Les Sociétés St-Sébastien, d'Hondschoote, l'Union, d'Hondschoote, et St-Sébastien, de Duesseldre, sont admises dans la Fédération.

## LE CHALLENGE

Ont obtenu au Tir du Challenge : Looz-Plage, St-Sébastien, 25 points ; Gravelines, Alliance, 24 points.

## WINNEZZELE

Résultats du Grand Tir de la Société St-Sébastien : 150 archers présents. Honneur, M. T. Vuytsteke, Steenvoerde ; cotés 1, Bollen-gier, Oost-Cappel ; 2, M. Vuytsteke, Steenvoerde ; 3, H. Mughe, Haringhe ; 4, René Clayman.

## WORMHOUT

Le lundi 7 juillet, Tir de kermesse pour la Société Guillaume-Tell ; Honneur, 30 fr. ; cotés supérieurs, à 15 fr. inférieurs, à 10 fr. ; 20 primes à 7 fr. Misse, 6 fr. ; petite, 5 fr.

## GUYVELDE

La Société St-Sébastien donnera son Grand Tir le jeudi 10 juillet. Honneur, 100 fr. ; cotés supérieurs, à 50 fr. ; inférieurs, à 25 fr. ; 30 primes à 15 fr. ; 20 primes à 12 fr. Misse, 10 fr. ; petite, 8 fr.

## MERVILLE

Le Grand Tir de la St-Sébastien aura lieu le lundi 14 juillet, avec le concours de la Municipalité. Honneur, 100 fr. ; cotés supérieurs, à 50 fr. ; inférieurs, à 25 fr. ; 30 primes à 15 fr. ; 20 primes à 12 fr. Misse, 10 fr. ; petite, 8 fr.

## RAILLEUL

Le dimanche 20 juillet est le jour du Grand Tir de la Société St-Sébastien. Honneur, 150 fr. ; cotés supérieurs, à 75 fr. ; inférieurs, à 50 fr. ; 30 primes à 15 fr. ; 20 primes à 12 fr. Misse, 10 fr. ; petite, 8 fr.

## CAESTRE

Grand Tir de la Société St-Sébastien, dimanche 27 juillet. Honneur, 100 fr. ; cotés supérieurs, à 50 fr. ; inférieurs, à 25 fr. ; 30 primes à 15 fr. ; 20 primes à 12 fr. Misse, 10 fr. ; petite, 8 fr.

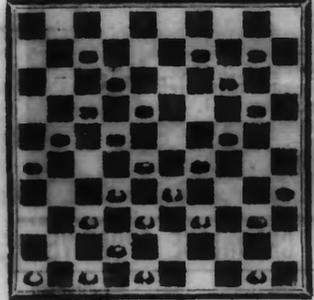
# LES DAMES

## REVUS DES JOURNAUX

XXVI, 20. — Le numéro de juin de la revue Le Dames, éditeur Louis Dambrou, se présente très bien avec sa nouvelle couverture soignée, illustrée de beaux clichés (Dames, Echecs, Billard). La matière répond à un aspect aussi engageant, tant pour les Dames, où sont analysés quatre parties de match, dont une du dernier championnat, que pour les Echecs, où figurent trois parties de concours tirées du « Field ». Le numéro se termine par une belle série de dix problèmes de premier ordre.

## PROBLEME 281, par FABRE

Noirs : 14 pions

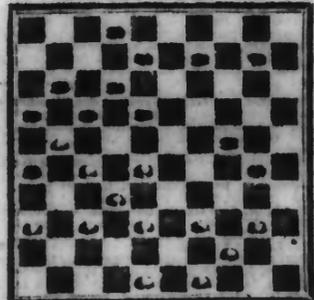


Blancs : 12 pions

Les Blancs commencent et gagnent. Un beau problème, par Gabriel Fabre, au Luchet (Le Dames, n° 280, 15.6.13).

## PROBLEME 282, par MEEWE

Noirs : 12 pions



Blancs : 12 pions

Les Blancs commencent et gagnent. Excellent problème de C. Meeve, à Amsterdam (Het Damspeel, n° 496, 1.6.13).

## A PROPOS D'UNE NOUVELLE NOTATION

Comme suite à notre article du 2 juin, notre confrère de la Semaine Littéraire nous demande de reproduire la lettre ci-dessous, dont le diagramme a l'avantage de montrer immédiatement toute l'économie du système.

Mon cher Confrère,

Vous présenter dans votre journal une notation Beraud qui ressemble fort à celle que la Semaine Littéraire vient de lancer sous mon pseudonyme Félix Jean.

M. Beraud, que je connais intimement, n'a jamais apporté sa signature dans ce duel des deux notations ; de plus, il n'aurait pas fait la faute de présenter la nouvelle notation en inscrivant des chiffres à chaque case, ce qui est d'ailleurs la valeur de démonstration.

Voici le diagramme exact :



Si l'on demande par exemple à cette notation le cas 43, elle répond 4<sup>e</sup> rangée 3<sup>e</sup> case.

Non seulement elle ne demande pas à être inscrite sur chaque case, mais elle permet après quelques essais de se passer même des chiffres inscrits sur les cotés : le trait transversal qui ne s'aperçoit pas dans la figure publiée par vous et qui sépare le damier en deux (suivant à lui seul pour donner à cette notation une précision et une grande rapidité d'exécution).

Bien cordialement à vous.

FELIX JEAN.

## Recréations Mathématiques

XXIII. — Statistique par G. Capella (Echo de Paris)

Au dernier recensement, l'arrondissement de Valenciennes comptait un nombre d'habitants égal à 23 fois la somme des 25 premiers termes de la série 1, 3, 6, 10, 15, 21, et aussi égal au 2<sup>e</sup> de la somme des carrés de ces mêmes 25 termes. On demande quel est ce nombre.

Solution de la 2<sup>e</sup> récréation

Soit les termes généraux des séries à sommer :

$$n(n+1) \quad n^2(n+1) \quad n^3(n+1) \quad n^4(n+1)$$

qui peuvent s'écrire respectivement :

$$\frac{n^2(n+1)}{2} \quad \frac{n^3(n+1)}{3} \quad \frac{n^4(n+1)}{4} \quad \frac{n^5(n+1)}{5}$$

On a donc, 1<sup>er</sup> pour la somme des n premiers nombres triangulaires :

$$\frac{n^2(n+1)}{2} = \frac{n^3}{3} + \frac{n^2}{2} + \frac{n}{6}$$

2<sup>e</sup> et enfin celle de leurs carrés :

$$\frac{n^3(n+1)}{3} = \frac{n^4}{4} + \frac{n^3}{3} + \frac{n^2}{2} + \frac{n}{6}$$

3<sup>e</sup> puis pour celle de leurs cubes :

$$\frac{n^4(n+1)}{4} = \frac{n^5}{5} + \frac{n^4}{4} + \frac{n^3}{3} + \frac{n^2}{2} + \frac{n}{6}$$

4<sup>e</sup> et enfin celle de leurs puissances :

$$\frac{n^5(n+1)}{5} = \frac{n^6}{6} + \frac{n^5}{5} + \frac{n^4}{4} + \frac{n^3}{3} + \frac{n^2}{2} + \frac{n}{6}$$

5<sup>e</sup> et enfin celle de leurs puissances :

$$\frac{n^6(n+1)}{6} = \frac{n^7}{7} + \frac{n^6}{6} + \frac{n^5}{5} + \frac{n^4}{4} + \frac{n^3}{3} + \frac{n^2}{2} + \frac{n}{6}$$

6<sup>e</sup> et enfin celle de leurs puissances :

$$\frac{n^7(n+1)}{7} = \frac{n^8}{8} + \frac{n^7}{7} + \frac{n^6}{6} + \frac{n^5}{5} + \frac{n^4}{4} + \frac{n^3}{3} + \frac{n^2}{2} + \frac{n}{6}$$

7<sup>e</sup> et enfin celle de leurs puissances :

$$\frac{n^8(n+1)}{8} = \frac{n^9}{9} + \frac{n^8}{8} + \frac{n^7}{7} + \frac{n^6}{6} + \frac{n^5}{5} + \frac{n^4}{4} + \frac{n^3}{3} + \frac{n^2}{2} + \frac{n}{6}$$

8<sup>e</sup> et enfin celle de leurs puissances :

$$\frac{n^9(n+1)}{9} = \frac{n^{10}}{10} + \frac{n^9}{9} + \frac{n^8}{8} + \frac{n^7}{7} + \frac{n^6}{6} + \frac{n^5}{5} + \frac{n^4}{4} + \frac{n^3}{3} + \frac{n^2}{2} + \frac{n}{6}$$

9<sup>e</sup> et enfin celle de leurs puissances :

$$\frac{n^{10}(n+1)}{10} = \frac{n^{11}}{11} + \frac{n^{10}}{10} + \frac{n^9}{9} + \frac{n^8}{8} + \frac{n^7}{7} + \frac{n^6}{6} + \frac{n^5}{5} + \frac{n^4}{4} + \frac{n^3}{3} + \frac{n^2}{2} + \frac{n}{6}$$

10<sup>e</sup> et enfin celle de leurs puissances :

$$\frac{n^{11}(n+1)}{11} = \frac{n^{12}}{12} + \frac{n^{11}}{11} + \frac{n^{10}}{10} + \frac{n^9}{9} + \frac{n^8}{8} + \frac{n^7}{7} + \frac{n^6}{6} + \frac{n^5}{5} + \frac{n^4}{4} + \frac{n^3}{3} + \frac{n^2}{2} + \frac{n}{6}$$

11<sup>e</sup> et enfin celle de leurs puissances :

$$\frac{n^{12}(n+1)}{12} = \frac{n^{13}}{13} + \frac{n^{12}}{12} + \frac{n^{11}}{11} + \frac{n^{10}}{10} + \frac{n^9}{9} + \frac{n^8}{8} + \frac{n^7}{7} + \frac{n^6}{6} + \frac{n^5}{5} + \frac{n^4}{4} + \frac{n^3}{3} + \frac{n^2}{2} + \frac{n}{6}$$

12<sup>e</sup> et enfin celle de leurs puissances :

$$\frac{n^{13}(n+1)}{13} = \frac{n^{14}}{14} + \frac{n^{13}}{13} + \frac{n^{12}}{12} + \frac{n^{11}}{11} + \frac{n^{10}}{10} + \frac{n^9}{9} + \frac{n^8}{8} + \frac{n^7}{7} + \frac{n^6}{6} + \frac{n^5}{5} + \frac{n^4}{4} + \frac{n^3}{3} + \frac{n^2}{2} + \frac{n}{6}$$

13<sup>e</sup> et enfin celle de leurs puissances :

$$\frac{n^{14}(n+1)}{14} = \frac{n^{15}}{15} + \frac{n^{14}}{14} + \frac{n^{13}}{13} + \frac{n^{12}}{12} + \frac{n^{11}}{11} + \frac{n^{10}}{10} + \frac{n^9}{9} + \frac{n^8}{8} + \frac{n^7}{7} + \frac{n^6}{6} + \frac{n^5}{5} + \frac{n^4}{4} + \frac{n^3}{3} + \frac{n^2}{2} + \frac{n}{6}$$

14<sup>e</sup> et enfin celle de leurs puissances :

$$\frac{n^{15}(n+1)}{15} = \frac{n^{16}}{16} + \frac{n^{15}}{15} + \frac{n^{14}}{14} + \frac{n^{13}}{13} + \frac{n^{12}}{12} + \frac{n^{11}}{11} + \frac{n^{10}}{10} + \frac{n^9}{9} + \frac{n^8}{8} + \frac{n^7}{7} + \frac{n^6}{6} + \frac{n^5}{5} + \frac{n^4}{4} + \frac{n^3}{3} + \frac{n^2}{2} + \frac{n}{6}$$

15<sup>e</sup> et enfin celle de leurs puissances :

$$\frac{n^{16}(n+1)}{16} = \frac{n^{17}}{17} + \frac{n^{16}}{16} + \frac{n^{15}}{15} + \frac{n^{14}}{14} + \frac{n^{13}}{13} + \frac{n^{12}}{12} + \frac{n^{11}}{11} + \frac{n^{10}}{10} + \frac{n^9}{9} + \frac{n^8}{8} + \frac{n^7}{7} + \frac{n^6}{6} + \frac{n^5}{5} + \frac{n^4}{4} + \frac{n^3}{3} + \frac{n^2}{2} + \frac{n}{6}$$

16<sup>e</sup> et enfin celle de leurs puissances :

$$\frac{n^{17}(n+1)}{17} = \frac{n^{18}}{18} + \frac{n^{17}}{17} + \frac{n^{16}}{16} + \frac{n^{15}}{15} + \frac{n^{14}}{14} + \frac{n^{13}}{13} + \frac{n^{12}}{12} + \frac{n^{11}}{11} + \frac{n^{10}}{10} + \frac{n^9}{9} + \frac{n^8}{8} + \frac{n^7}{7} + \frac{n^6}{6} + \frac{n^5}{5} + \frac{n^4}{4} + \frac{n^3}{3} + \frac{n^2}{2} + \frac{n}{6}$$

marchand de laines, qual de Marsolle à Roubaix. Un seul des coupables, Bernard Eneman, 20 ans, fut arrêté. L'autre fut toujours de désigner ses complices, en persistant à déclarer qu'il était innocent. — 3 mois de prison.

## LES ECUMEURS DES MARCHES

Le 6 juin, les agents de sûreté Stequeboul et Dehaux qui depuis quelque temps surveillaient les agissements de deux femmes, parvinrent à les surprendre en flagrant délit de vol dans un magasin de la rue de Béthune. La perquisition opérée à leur domicile, place de la Nouvelle-Aventure, amena la découverte de grandes quantités de bas, chaussettes, chausures, etc., dont la provenance ne put être établie.

La police arrêta alors toute la bande de voleurs qui se composait des deux sœurs Louise et Sophie Wacziargh, de leur beau-père Martha Demeyer et de deux hommes, Guillaume Verwaet et François Wacziargh. Après réquisitoire adressé de M. Fisch, et plaidoiries des défenses, le tribunal a condamné tous les prévenus à six mois de prison.

## LILLE LA NUIT

Le 14 juin, vers minuit, M. Henri Dufour, 42 ans, 54, rue des Etapes, regagnant son domicile, était assailli par deux voleurs qui, après l'avoir frappé, le dévalisèrent de son porte-monnaie contenant 10 francs.

L'un des agresseurs, Elol Bataille, est condamné à 2 mois de prison.

## AFFAIRES DIVERSES

— 3 mois à Henri Van Peteghem, pour vol, le 25 mai à 6 heures du soir, rue de M. Vanderveerde, demeurant à Wasquehal, avait momentanément laissé sous une grande porte, rue Nain à Roubaix.

— Alfred Campé à Maroquin-Barcel, fait opposition à un jugement ayant condamné à 20 jours de prison et 25 francs d'amende, pour abus de confiance de 700 francs, au préjudice de M. Gras, rue des Fontaines-de-Gonnes à Roubaix.

Le tribunal confirme la peine de prison, accordée le suris et enlève l'amende.

— 3 mois à Emile Thiébaert, magasinier à Roubaix, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henry Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

— 3 mois à Louis Pédal, 19 ans, né à Gibril, pour vol, le 20 mai, au préjudice de son patron M. Henri Duby, fabricant, 30, rue de la Fosse-aux-Chènes à Roubaix.

## DECLARATIONS DE FAILLITES

Le sieur Adolphe-Joseph CARLIER, faucheur en vignes, à Lille, 27, rue de Marsolle, a été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire, par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, du 23 juin 1913. — Juge-commissaire, M. Mienne ; liquidateur, M. Carbonnier.

Le sieur Hyacinthe TILLIEUX, changeur à Armentières, 2, place Thiers, a été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, du 24 juin 1913. — Juge-commissaire, M. Oivier ; liquidateur, M. Debouvy.

La Société dite : Les Docks de la Partumière, 2, place Thiers, a été admise au bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, du 24 juin 1913. — Juge-commissaire, M. Pollet ; liquidateur, M. Manges.

Le sieur Edouard JOUTTE, menuisier à Lille, 86, rue de Moscou, a été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, du 27 juin 1913. — Juge-commissaire, M. Van Péteghem ; syndicat, M. Manges.

Le sieur Louis GILBERT, bijoutier à Lille, 3, rue de Fiers, a été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, du 27 juin 1913. — Juge-commissaire, M. Decroix ; liquidateur, M. Manges.

## CON DES MARCHANDS

Pour vos Frites, Salades et Mayonnaises, n'employez que l'Incomparable Mulle

« LA MADEIRA »

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries

## CORRESPONDANCE MARMITONNEQUE

— PATE D'AMANDES.